

Produit: ALCOOL ISOPROPYLIQUE Page: 1/8

FDS N°:901090 Version: 1.0 du: 31.01.11

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Nom commercial: ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Nom de la substance : propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol

No.-Index: 603-117-00-0 No.-CAS: 67-63-0

No.-CE: 200-661-7

Synonymes et Autres noms : ISOPROPANOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés.

Restrictions d'emploi recommandées

Nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: GROSSERON SAS

Adresse: 37, bd François Mitterrand BP70395 44819 Saint-Herblain

Téléphone: 02.40.92.07.09. Fax: 02.40.92.07.10.

www.grosseron.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 0800.07.42.28.

Société/Organisme: INRS - Tél : 01.45.42.59.59. Autres numéros de téléphone d'appel d'urgence :

Utilisation de la substance/préparation :

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classe de danger Catégorie de danger Organes cibles Mentions de danger

Liquides inflammables Catégorie 2 H225

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Catégorie 3 H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole de danger / Catégorie de danger Phrases de risque

Facilement inflammable (F) R11

Irritant (Xi) R36

R67

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Pas de données supplémentaires disponibles.

Dangers physicochimiques

: Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.

Pas de données supplémentaires disponibles.

Effets potentiels sur l'environnement

: Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

Pas de données supplémentaires disponibles.



Produit: ALCOOL ISOPROPYLIQUE Page: 2/8

FDS N°:901090 Version: 1.0 du: 31.01.11

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Intervention: P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Stockage: P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Solvant organique

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique Numéro d'identification Concentration [%]

Propane-2-ol No.-Index: 603-117-00-0

No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7

No. D'enregistrement: 01-2119457558-25-xxxx

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Appeler immédiatement un médecin. En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.. En cas de contact avec les veux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas de données supplémentaires disponibles. Effets : Pas de données supplémentaires disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pas de données supplémentaires disponibles.



Produit: ALCOOL ISOPROPYLIQUE Page: 3/8

FDS N°:901090 Version: 1.0 du: 31.01.11

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Facilement inflammable

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone / Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Autres informations : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger



Produit: ALCOOL ISOPROPYLIQUE Page: 4/8

FDS N°:901090 Version: 1.0 du: 31.01.11

Conserver le récipient bien fermé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier doux Acier inoxydable Matériaux non adaptés pour les conteneurs:

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Substances liquide combustible. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé

d'une installation antidéflagrante. Information supplémentaire sur les conditions de stockage Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Incompatible avec des agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto inflammables.

Classe de stockage

3 Substances liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant: propane-2-ol No.-CAS 67-63-0 Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Base réglementaire : France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Source réglementaire : INRS (FR) Type de valeur : Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):

Valeur: 400 ppm Valeur: 980 mg/m3

Remarques: limites indicatives (VL)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Type de Filtre recommandé: A

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).



Produit: ALCOOL ISOPROPYLIQUE Page: 5/8

FDS N°:901090 Version: 1.0 du: 31.01.11

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc nitrile

Gants: >= 8 h

Epaisseur des gants : 0,35 mm Matériel : caoutchouc butyle

Gants: >= 8 h

Epaisseur des gants : 0,5 mm Matériel : Caoutchouc de fluor

Gants : >= 8 h

Epaisseur des gants : 0,4 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme: liquide

Couleur : clair incolore

Odeur: d'alcool

Seuil olfactif: Pas d'information

PH: neutre

Point de congélation : -89,5 $^{\circ}$ Point d'ébullition : 82 $^{\circ}$

Point d'éclair : 12 ℃ Taux d'évaporation : Pas d'i nformation

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information Limite d'explosivité, supérieure : 12 %(V) Limite d'explosivité, inférieure : 2 %(V) Pression de vapeur : 48 hPa 20 ℃ Densité de vapeur relative : 2 Densité : 0,785 g/cm3 20 ℃

Hydrosolubilité : complètement miscible Coefficient de partage: n-octanol/eau : 0,05

Méthode: OCDE Ligne directrice 107

Donnée de la littérature

Température d'inflammation : 425 ℃

Décomposition thermique : Pas d'information Viscosité, dynamique : env. 2,43 mPa.s 20 ℃ Propriétés explosives : Pas d'information Propriétés comburantes : Pas d'information.

9.2 Autres informations.

Pas d'information

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Conseils: Stable dans des conditions normales.



Produit: ALCOOL ISOPROPYLIQUE Page: 6/8

FDS N°:901090 Version: 1.0 du: 31.01.11

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction exothermique avec des acides forts. Incompatibles avec des agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts/ Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone -Dioxyde de carbone (CO2)

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit: propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol

No.-CAS 67-63-0

Autres informations

Autres informations toxicologiques

Toutes les valeurs relatives à la toxicité aiguë se réfèrent aux substances pures.

Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements..

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

Des lésions hépatiques peuvent se produire.

Toxicité aiguë

Oral(e)

Type de valeur : DL50 Valeur : 5.280 mg/kg

Espèce : rat Inhalation

Type de valeur : CL50 Valeur : 72,6 mg/l Durée d'exposition : 4 h

Espèce: rat

Type de valeur : CL50 Valeur : 47,5 mg/l Durée d'exposition : 8 h

Espèce : rat **Dermale**

Type de valeur : DL50 Valeur : 12.800 mg/kg

Espèce : lapin Irritation Peau

Espèce : lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Yeux

Espèce : lapin

Résultat : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation

Espèce : cochon d'Inde Résultat : non sensibilisant(e) Méthode : Buehler Test



Produit: ALCOOL ISOPROPYLIQUE Page: 7/8

FDS N°:901090 Version: 1.0 du: 31.01.11

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Toxicité aiguë

Poisson

Espèce: Pimephales promelas

Durée d'exposition : 96 h Type de valeur : CL50 Valeur : 9.640 mg/l Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

Genre: Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h Type de valeur : CE50 Valeur : 13.299 mg/l

Algue

Genre: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)Durée d'exposition: 168 h

Durée d'exposition : 72 h Type de valeur : CE50 Valeur : > 1,000 mg/l

Bactérie

Espèce: Pseudomonas putida

Durée d'exposition : 18 h Type de valeur : EC10 Valeur : 5.175 mg/l

Méthode: DIN 38412

Espèce : boues activées Type de valeur : CE50 Valeur : > 1.000 mg/l

Remarques : Inhibition de la respiration de boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradation: 95 % Durée d'exposition: 21 jr Méthode: OECD 301 E

Remarques: Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Remarques : Toutes les valeurs relatives aux effets éco toxicologiques se réfèrent aux substances pures.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion. Numéro européen d'élimination des déchets

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.



Produit: ALCOOL ISOPROPYLIQUE Page: 8/8

FDS N°:901090 Version: 1.0 du: 31.01.11

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU: 1219

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

ADR: ISOPROPANOL/RID: ISOPROPANOL/IMDG: ISOPROPANOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)

3; F1; 33; (D/E) RID-Classe 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)

3; F1; 33 **IMDG-Classe 3** (Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR: II RID: II IMDG: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR: non Etiquetage selon 5.2.1.8 RID: non Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG: non

Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non

Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG: Non applicable

15. Informations réglementaires

Réglementation relative aux installations classées

1432 Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1434 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.

Tableaux des maladies professionnelles : propane-2-ol: 84; Listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

16. Autres informations

Mention d'avertissement : Danger

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R11 Facilement inflammable. R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

Autres informations

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.